

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE1828

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot et M. Bertrand Petit

-----

### ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent à la sensibilisation des futurs agriculteurs en formation à l'aménagement du temps de travail en agriculture. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à donner aux futurs agriculteurs un rapport renouvelé à leur temps de travail, plus en phase avec les attentes sociales contemporaines. Cela passe par l'introduction dans l'enseignement agricole de réflexions autour de l'aménagement du temps de travail, la relève à travers le salariat agricole et l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.